



DIRECTION GENERALE
DES MARCHES PUBLICS

DIRECTION REGIONALE DU DISTRICT
AUTONOME DE YAMOUSOUKRO,
DES REGIONS DU BELIER, DU N'ZI
DU MORONOU ET DE L'IFFOU

Yamoussoukro, le 17 MARS 2023

N°: 104 /2023/MBPE/DGMP/ DRDAYBNMI/160/02

Réf: 148/2023/INP-HB/CEA-VALOPRO/YKB/DI
du 15 mars 2023

A
Monsieur le Coordonnateur
du Projet CEA
YAMOUSOUKRO

Objet : Avis relatif au résultat de l'AO N°F 340/2022 portant sur l'acquisition d'équipement de recherche du Projet CEA-VALOPRO

Monsieur le Coordonnateur,

Vous avez bien voulu me transmettre pour avis les résultats provisoires de l'appel d'offres ouvert dont les références sont ci-dessus rappelées ; et je vous en remercie.

Le dossier reçu est constitué des pièces suivantes :

- le procès-verbal d'ouverture des plis ;
- le rapport d'analyse des offres ;
- le procès-verbal de jugement des offres.

Sur la base des pièces, des informations fournies et des conclusions de l'évaluation des offres de cet appel d'offres présentées par mes services, conformément à l'article 75.4 du Code des marchés publics, j'ai l'honneur de vous faire connaître que **je ne marque aucune objection** sur le résultat des travaux de la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) dont la décision d'attribution est résumée dans le tableau suivant :

ENTREPRISE	LOT	MONTANT DE LA SOUMISSION EN FCFA TTC
KIRAHIM	Unique	629 580 000

En conséquence, j'autorise la poursuite des opérations conformément aux articles 76 à 83 du Code des marchés publics, la suite de l'opération devant mener à l'approbation du marché en vue de son exécution par l'entreprise retenue, comme indiqué ci-dessus.

Toutefois, les pièces fiscale et sociale ne sont exigibles que pour les formalités d'approbation du marché. La non production desdites pièces, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de notification, entraîne le retrait du marché en vue d'une réattribution, en application de l'article 40.2 du Code des marchés publics.

Veillez agréer, **Monsieur le Coordonnateur**, l'expression de ma considération distinguée.


LE DIRECTEUR REGIONAL
N'DRY Kouamé Norbert